COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU MARDI 06 SEPTEMBRE 2016

Étaient présents : Mme COPIN, Mr BEN YAHIA (à partir de 19h07) , Mme LECOMPTE, Mr CAUDRON, Mme DEMOLDER, MMrs FOSSE, LE COMTE, HOFFMANN, HERBIN, Mme DECOURRIERE, MMrs JANOT, TRINEL, Mmes DZIKOWSKI, ARBAOUI (à partir de 19h04), VASSEUR, COLLET, DEWAULLE, MMrs DOMIN, MMrs LEVECQUE, BECQUE, CAULIER, Mme LEBRUN,

Absents excusés :
M. LENQUETTE donne pouvoir à Mme COPIN
M.OBRINGER donne pouvoir à M. FOSSE
M. MARY donne pouvoir à M BEN YAHIA
Mme ANZALONE donne pouvoir à Mme DEMOLDER
Mme SABRIE donne pouvoir à M. CAUDRON
M. HENRY donne pouvoir à M DOMIN

Absent :
Mme REGOLLE

Madame COPIN, 1ère adjointe au Maire, informe l'assemblée qu'elle présidera la séance en l'absence de Monsieur le Maire retenu par le Comité Syndical d'Ecovalor se déroulant actuellement à Saint-Saulve.

Madame LECOMPTE est nommée secrétaire de séance.

Madame Marie-Suzanne COPIN, 1ère adjointe demande à l'Assemblée si le procès-verbal de la réunion du 04 août 2016 appelle des observations particulières.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 04 août 2016.

Madame COPIN précise que Monsieur DOMIN ayant fait parvenir une question écrite, parole lui sera donnée après l'examen de la dernière question inscrite à l'ordre du jour, et qu'elle y apportera une réponse consécutivement.

Madame COPIN donne lecture du rapport relatif à la première question.

1°) SIARB rapport sur le prix et la qualité de l'eau – activité assainissement

Exposé de Madame COPIN :

« Le Comité syndical du Syndicat intercommunal d'aménagement de la région d'Anzin-Raismes-Beuvrages-Aubry-du-Hainaut-Petite-Forêt (SIARB) a pris connaissance, le 24 juin 2016, du rapport établi par la société Eau&Force retraçant la gestion du service de l'assainissement en 2015 et les opérations effectuées pour assurer le bon fonctionnement du service public, qui comportait également les analyses de la qualité du service rendu.

Ce rapport doit faire l'objet d'une présentation au Conseil municipal. »

Monsieur HOFFMANN, Vice-Président du SIARB, souligne la très marginale évolution de la redevance d'assainissement appliquée cette année par le Syndicat comme la stabilité de la surtaxe réellement appliquée par ce dernier. Comme lui, qui a d'ailleurs reçu ce jour sa facture d'eau, les Beuvrageois pourront donc à consommation équivalente, constater la stabilité des coûts.

Le Conseil prend acte du rapport présenté.

2°) Demande d'Aide au Département du Nord au titre des projets territoriaux structurants

Exposé de Madame COPIN :

« Lors de notre réunion du 23 juin dernier, nous avons approuvé le compte-rendu d'activités de la société NORDSEM à qui nous avons confié l'aménagement de l'îlot dit « dégradé » du centre-ville.

NORDSEM a lancé sa procédure de consultation pour réaliser les travaux d'aménagement du site et dans les prochaines semaines les entreprises titulaires devraient être connues.

Ce grand projet bien que confié à NORDSEM est réalisé dans le cadre d'un véritable partenariat avec notre commune. Ainsi, nous avons pu convenir d'une nouvelle dénomination pour cet îlot, « les jardins de Jeanne », référence à « Jeanne de Vendegies », épouse de Jean Rasoir, Seigneur de Beuvrages, dont le gisant funéraire, classé monument historique, est implanté au sein du service état-civil de notre hôtel de ville.

Le cahier des charges des travaux a lui aussi été arrêté par NORDSEM après collaboration avec nos services de sorte à notamment conserver une homogénéité de l'aménagement urbain en hyper-centre et préserver ses conditions d'entretien demain.

Fin mai dernier, le Département a présenté au sein des territoires un projet de refonte de son dispositif d'appui aux communes et intercommunalités en matière d'aménagement.
Ce nouveau dispositif, acté par l'assemblée départementale le 13 juin dernier et dont communication a été faite des critères et dispositions pratiques fin juin, offre une possibilité d'intervention pour notre projet en centre-ville.

Nos services respectifs ont pu élaborer cet été, en concertation avec NORDSEM, un dossier qui doit impérativement être déposé au plus tard le 9 septembre prochain et qui requiert notre décision quant à notamment son plan de financement.

Vous trouverez ci-après la présentation succincte du dispositif sur lequel sera sollicité cette subvention, comme une présentation des enjeux stratégiques identifiés par le Département sur notre territoire du Valenciennois.

Le soutien aux Projets Territoriaux Structurants (PTS)

Le Département agit de manière ciblée sur des thématiques prioritaires et stratégiques du territoire, définies sur la base d'un diagnostic partagé dans une logique de recherche d'attractivité, de développement durable et d'équité territoriale.

Des porteurs de projet (communes de toute taille, groupements de communes ou intercommunalités) peuvent bénéficier d'un accompagnement financier et d'ingénierie départementale sur des projets structurants. Un projet structurant n'est pas nécessairement un équipement (ce peut aussi être un équipement et ses abords, un ensemble de plusieurs équipements maillant le territoire de façon cohérente, un projet urbain global, etc.). Il doit rayonner à l'échelle de plusieurs communes, intégrer des clauses sociales dans la réalisation du projet et être mûr et viable économiquement. Il devra bénéficier dès sa réalisation, d'une communication en direction de la population sur le partenariat financier du Département.

Afin de porter le soutien départemental de manière ciblée sur des thématiques prioritaires et stratégiques des différents territoires, les projets structurants retenus doivent répondre à des enjeux stratégiques spécifiques à leur territoire d'implantation.

Les enjeux retenus sur votre territoire sont joints en annexe de cette brochure.

- Montant minimum de travaux subventionnables : 1 000 000 € HT
- Taux de subvention : jusqu'à 40 % (jusqu'à 50% si le projet est innovant)
- Montant de subvention maximum : 3 000 000 € (3 300 000 € si le projet est innovant)

Autorisation de programme 2016 : 23 millions d'euros

→ Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) du 20 juin au 9 septembre 2016, dernier délai, pour présenter un projet territorial structurant et bénéficier du soutien financier et d'ingénierie cette année.

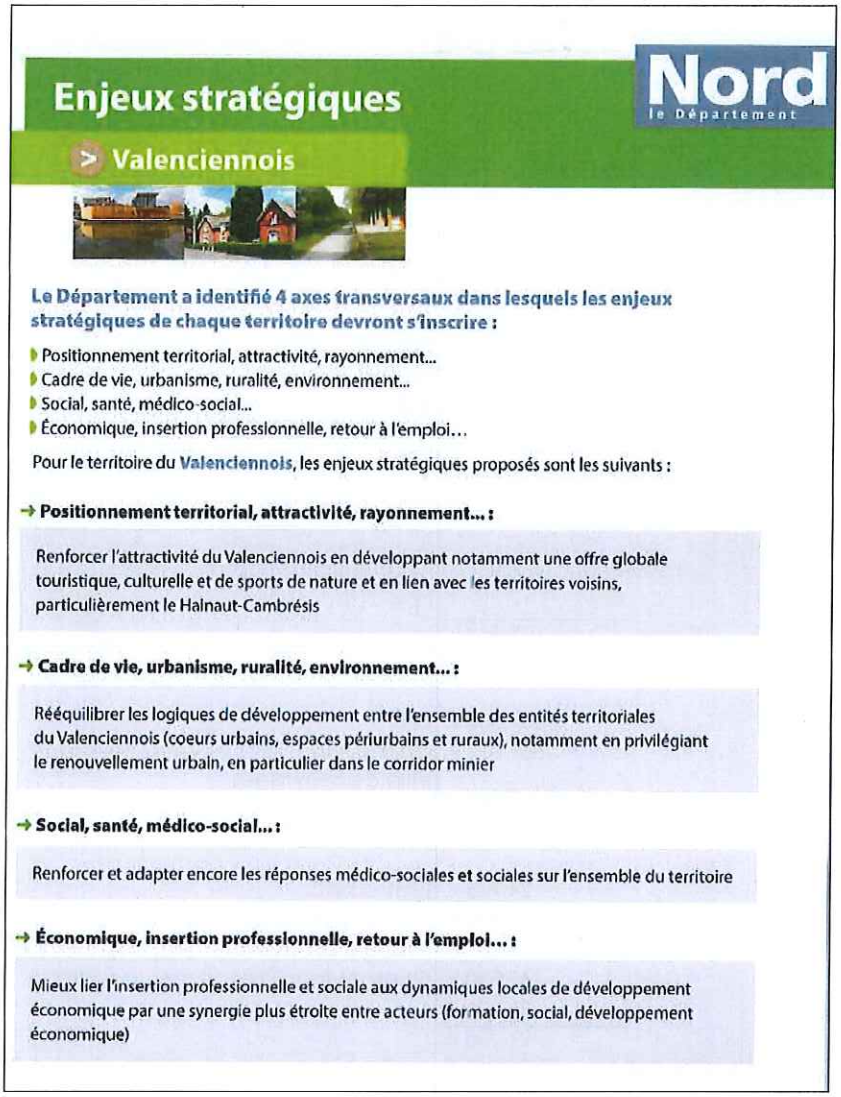

Enjeux stratégiques

Nord le Département

> Valenciennois

Le Département a identifié 4 axes transversaux dans lesquels les enjeux stratégiques de chaque territoire devront s'inscrire :

- Positionnement territorial, attractivité, rayonnement...
- Cadre de vie, urbanisme, ruralité, environnement...
- Social, santé, médico-social...
- Économique, insertion professionnelle, retour à l'emploi...

Pour le territoire du **Valenciennois**, les enjeux stratégiques proposés sont les suivants :

→ **Positionnement territorial, attractivité, rayonnement... :**

Renforcer l'attractivité du Valenciennois en développant notamment une offre globale touristique, culturelle et de sports de nature et en lien avec les territoires voisins, particulièrement le Hainaut-Cambrésis

→ **Cadre de vie, urbanisme, ruralité, environnement... :**

Rééquilibrer les logiques de développement entre l'ensemble des entités territoriales du Valenciennois (coeurs urbains, espaces périurbains et ruraux), notamment en privilégiant le renouvellement urbain, en particulier dans le corridor minier

→ **Social, santé, médico-social... :**

Renforcer et adapter encore les réponses médico-sociales et sociales sur l'ensemble du territoire

→ **Économique, insertion professionnelle, retour à l'emploi... :**

Mieux lier l'insertion professionnelle et sociale aux dynamiques locales de développement économique par une synergie plus étroite entre acteurs (formation, social, développement économique)

Notre dossier a été construit principalement sur :

- l'attractivité renforcée de notre centre-ville, avec un grand nombre d'équipements publics,
- le cadre de vie et un urbanisme recomposé en hyper-centre,
- l'intégration au nouveau quartier d'une maison pluridisciplinaire de santé,
- une commercialisation innovante des programmes de logements.

Je vous propose donc d'approuver la demande de subvention au Département du Nord sur la base du plan de financement suivant :

Plan prévisionnel de financement

Dépenses envisagées	HT €	Recettes envisagées	HT €
Pour mémoire			
Aménagement des espaces publics du centre-ville (programme ANRU - portage CAVM)			
Place de la Paix, du 11 novembre, H. Rousseau, av. H. Rousseau, rues G. Péri et Gressiez	*7 354 767 €*	*Valenciennes métropole*	*919 566 €*
Square de l'Abbé Cherrier (Parvis du 11 novembre)	*300 000 €*	*ANRU*	*2 977 976 €*
		Région	*1 915 753 €*
		Département	*120 000 €*
		Autres	*1 721 472 €*
	7 654 767 €		*7 654 767 €*
Aménagement de la rue Gustave Delory (portage ville de Beuvrages)			
Travaux de requalification des espaces publics et du mobilier urbain	*103 498 €*	*Ville de Beuvrages*	*43 498 €*
		Etat - DPV	*60 000 €*
	103 498 €		*103 498 €*
Ilot du 11 novembre			
Acquisitions-démolition îlot			
Acquisitions foncières	3 661 500 €	EPF	3 537 970 €
Démolitions	561 837 €	Charges foncières privées logements	573 000 €
		Ville de Beuvrages	112 367 €
	4 223 337 €		4 223 337 €
Restructuration			
Etude urbaine et commerciale	24 778 €	Etat - FISAC	6 278 €
AMO	18 400 €	Ville de Beuvrages	145 576 €
Travaux	564 000 €	Subvention Département dispositif PTS	350 854 € *
Honoraires	69 530 €	Charges foncières privées logements	199 000 €
Prestations et études diverses	25 000 €		
	701 708 €		701 708 €
Sous-total ilot	4 925 045 €	Sous-total ilot	4 925 045 €
Pour mémoire, total général centre-ville	*12 683 310 €*	*Pour mémoire, total général centre-ville*	*12 683 310 €*

* 50 % restructuration, 7,12 % ilot complet

Je vous demande en outre de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le dossier de demande de subvention ainsi que toute convention ou acte y afférent. »

Madame COPIN passe la parole à Monsieur DOMIN qui la sollicite.

Monsieur DOMIN précise que son groupe s'abstiendra sur cette délibération car il émet comme il a déjà eu l'occasion de l'indiquer des doutes sur sa réalisation. Il suffit de regarder des projets comme la couture ou ailleurs, qui ne sortent pas. A la Couture à part des caravanes cet été…

Madame COPIN soumet au vote la délibération.

Après délibération, le Conseil :

- APPROUVE par 24 voix pour et 4 absentions (DOMIN, DEWAULLE, HENRY, LEVECQUE) le projet et la demande de subvention à présenter au département du Nord,

- APPROUVE par 24 voix pour et 4 abstentions (DOMIN, DEWAULLE, HENRY, LEVECQUE) le plan de financement de l'opération comme suit :

Plan prévisionnel de financement

Dépenses envisagées	HT €	Recettes envisagées	HT €
Pour mémoire			
Aménagement des espaces publics du centre-ville (programme ANRU - portage CAVM)			
Place de la Paix, du 11 novembre, H. Rousseau, av. H. Rousseau, rues G. Péri et Gressiez	*7 354 767 €*	*Valenciennes métropole*	*919 566 €*
Square de l'Abbé Cherrier (Parvis du 11 novembre)	*300 000 €*	*ANRU*	*2 977 976 €*
		Région	*1 915 753 €*
		Département	*120 000 €*
		Autres	*1 721 472 €*
	7 654 767 €		*7 654 767 €*
Aménagement de la rue Gustave Delory (portage ville de Beuvrages)			
Travaux de requalification des espaces publics et du mobilier urbain	*103 498 €*	*Ville de Beuvrages*	*43 498 €*
		Etat - DPV	*60 000 €*
	103 498 €		*103 498 €*
Ilot du 11 novembre			
Acquisitions-démolition îlot			
Acquisitions foncières	3 661 500 €	EPF	3 537 970 €
Démolitions	561 837 €	Charges foncières privées logements	573 000 €
		Ville de Beuvrages	112 367 €
	4 223 337 €		4 223 337 €
Restructuration			
Etude urbaine et commerciale	24 778 €	Etat - FISAC	6 278 €
AMO	18 400 €	Ville de Beuvrages	145 576 €
Travaux	564 000 €	Subvention Département dispositif PTS	350 854 € *
Honoraires	69 530 €	Charges foncières privées logements	199 000 €
Prestations et études diverses	25 000 €		
	701 708 €		701 708 €
Sous-total ilot	4 925 045 €	Sous-total ilot	4 925 045 €
Pour mémoire, total général centre-ville	*12 683 310 €*	*Pour mémoire, total général centre-ville*	*12 683 310 €*

* 50 % restructuration, 7,12 % ilot complet

- AUTORISE par 24 voix pour et 4 abstentions (DOMIN, DEWAULLE, HENRY, LEVECQUE) Monsieur le Maire à solliciter ladite subvention auprès du Département du Nord et à signer la convention à intervenir et tout acte y afférent.

3°) Intégration par avenant du multi accueil au contrat enfance jeunesse avec la CAF

Exposé de Madame COPIN :

« Par délibération en date du 20 novembre 2013, vous avez acté le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2016. Cet outil partenarial prend en compte l'ensemble des structures et des dispositifs d'accueil présents sur la commune en direction des enfants et des jeunes et permet d'établir entre la CAF et la Ville des objectifs et des perspectives de développement communs.

Par délibération en date 13 mars 2012, le Conseil municipal a acté la construction et la mise en œuvre du projet de Maison de la Petite Enfance à Beuvrages qui inclut notamment la mise en œuvre d'un multi accueil. La gestion de ce multi accueil a été confiée par délibération en date du 16 octobre 2015 au groupement Enfance pour tous – People&Baby et la structure, dénommée Bébéchouette, a ouvert ses portes le 1er janvier 2016.

Le multi accueil de Beuvrages, dont les contours et les objectifs ont été définis par la Ville dans le cadre du Projet Educatif Local, constitue un projet à part entière de la politique Enfance-Jeunesse de la Ville.

Dans ce cadre et afin que cette action puisse être prise en compte par la Caisse d'Allocations Familiales et bénéficier des financements qui lui sont spécifiques, il vous est proposé d'approuver l'intégration par avenant du multi accueil Bébéchouette au Contrat Enfance Jeunesse entre la CAF et la Ville de Beuvrages à compter du 1er janvier 2016 et de m'autoriser à signer tout acte ou convention afférents à cette action. »

Après délibération, le Conseil :

- APPROUVE à l'unanimité l'intégration par avenant du multi accueil Bébéchouette au contrat enfance jeunesse avec la CAF à compter du 1er janvier 2016,
- AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir relatif à cette intégration.

Les questions inscrites à l'ordre du jour ayant toutes été examinées, Madame COPIN passe la parole à Monsieur DOMIN pour qu'il expose sa question déposée samedi 03 septembre dernier.

Monsieur DOMIN donne lecture de sa question écrite :

Monsieur le Maire,

Monsieur le maire, mesdames et messieurs les conseillers, notre groupe est très attaché au patrimoine de notre ville et plus particulièrement à certains édifices, qui par leur caractère unique ou historique, font parties des fleurons de notre cité. A ce titre, la maison située au 7 rue Emile Zola (dite maison Vérin), que vous avez acquis pour la somme de 354 000€, fait partie des bâtiments qui méritent par leurs caractères uniques et la somme investie d'être préservés et mis en valeur.

Cette maison fait partie du patrimoine de la ville, elle représente, aux yeux des Beuvrageois, un part de l'identité de notre ville. L'identité d'une ville, de notre ville met longtemps à se mettre en place, elle est complexe et mouvante, c'est une construction dynamique, collective, formée d'éléments immatériels, mais aussi matériels. La maison, dite Vérin, fait partie de ces éléments matériels, elle contribuerait à donner son caractère à notre ville si elle était mise en valeur.

Mais voilà, nous avons appris, avec stupéfaction, cet été, que cette belle et grande demeure au caractère si particulier allait être détruite. Vous avez décidé, seul, de la détruire comme n'importe quel immeuble vétuste. C'est incompréhensible !

Nous vous prions donc de nous indiquer ce qui a guidé votre choix et pourquoi, vu le caractère patrimonial et la valeur de la maison, vous n'avez ni consulté le conseil municipal, ni les habitants !

Madame COPIN précise à l'assemblée et plus particulièrement Monsieur DOMIN, qu'elle apportera une réponse élaborée dans un souci de rigueur et de transparence, et en totale concertation avec Monsieur le Maire, absent à cette séance, et qu'en conséquence elle donnera lecture de cette réponse. Monsieur DOMIN et chaque Conseiller le souhaitant pouvant intervenir à la suite de cette question durant 3 minutes chacun.

« Monsieur,

Par courrier du 03 septembre dernier vous avez formulé une question appelant une réponse lors de notre réunion de ce jour.

Vous souhaitez la préservation et la mise en valeur de la maison sise 7, rue Zola, acquise par la ville en 2010 eu égard à ses qualités architecturales et son caractère unique dans le paysage local.

Vous interpellez également Monsieur le Maire sur l'absence de saisine du Conseil municipal et des habitants.

Si je ne nie effectivement pas le caractère singulier de cette ancienne maison à usage d'habitation, de style contemporain et construite au début des années 80, je me dois de vous rappeler les conditions qui ont prévalu à son acquisition et celles dans lesquelles elle se trouve actuellement.

Ce bien a été acquis après délibération du Conseil municipal en date du 10 juin 2010 et vote à l'unanimité. Dès cette proposition d'achat formulée au Conseil, seul l'intérêt stratégique de la localisation a été exposé et jamais il n'a été question d'acquérir ce bien pour le conserver dans notre domaine public ou privé. En effet, une partie du terrain d'assiette de cette maison se situe au débouché d'un secteur réservé au PLU en 2007, car l'aménagement à moyen et long terme d'une zone de 11 hectares située entre la voie ferrée, et la frange urbanisée bordée d'une part par le Parc Derasse, les habitations de la rue Zola et d'autre part la cité de la Verrerie était envisagée. C'est d'ailleurs à ce titre que Monsieur le Maire a proposé ultérieurement au Conseil municipal dans la continuité l'acquisition d'autres terrains stratégiques rue Zola, à l'arrière de cette même maison, puis face à la graineterie des Viviers.

Je vous rappelle en outre que ce bien a été acquis par voie de préemption, donc dans un délai contraint, car à l'époque, le notaire de son propriétaire antérieur venait de faire parvenir à la ville une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) au profit de la société AKERYS. Celle-ci projetait de fermer sa résidence en partie Nord par l'édification d'un bâtiment complémentaire. Cela aurait potentiellement privé d'accès principal cette nouvelle zone d'habitat.
De même, Monsieur le Maire a proposé au Conseil, après division parcellaire qui permettait de conserver la partie stratégique du terrain, la cession de la partie où se trouvait la maison. Le Conseil a approuvé cette proposition en avril 2013. Le Conseil a d'ailleurs réitéré cette décision à la faveur d'une diminution du prix de cession actée par le service des domaines. Vous relèverez à ce titre que dès sa première évaluation, les domaines avaient souligné l'état particulièrement dégradé de la maison.

La remise en état d'habitation s'élèverait aujourd'hui à près de 300.000 € (charpente, toiture, huisseries, mise aux normes électriques, chauffage, sanitaire, plomberie, finitions, aménagement paysager...). Cette approche n'est donc absolument pas viable financièrement.

Sa transformation en équipement municipal ne l'est guère plus ; en premier lieu du fait de son enclavement actuel mais aussi parce que sa transformation en ERP l'est encore moins financièrement. Et s'il faut reconnaitre que ce bâti est architecturalement particulier, il ne l'est absolument pas assez pour le faire reconnaître monument historique ni bénéficier de dérogation à la mise aux normes d'accessibilité. Nous connaissons Monsieur DOMIN votre attachement à réaliser des économies de fonctionnement, vous ne pouvez tenir un double langage vis-à-vis du Conseil municipal et de la population. Notre ambition est là aussi de rationaliser notre parc d'équipements publics et les coûts de fonctionnement induits.

Par ailleurs, vous vous étonnez que Monsieur le Maire ait pris la décision de démolir le bien. Outre le fait que vous semblez oublier la délégation que le Conseil a donné au Maire le 14 avril 2014, et que vous avez avec votre liste votée, cette décision relève de la sagesse parce qu'elle est conduite par la prudence et pour la sécurité de nos concitoyens les plus jeunes qui ne mesurent pas forcément le danger présenté par cet édifice. Je vous signale en outre que l'état complet de notre patrimoine bâti a été présenté à la Commission urbanisme et travaux le 09 juin dernier avec les travaux à réaliser site par site. L'un de vos colistiers était présent à cette réunion lorsque la démolition y a été mentionnée.

Dans un contexte de baisse des dotations d'Etat, calculées arithmétiquement à l'habitant, et dans la mesure où les équipements de notre ville, grâce à la rénovation urbaine qui s'achève, ont été « taillés » pour une ville de 9000 habitants, il convient d'attirer une nouvelle population. Là aussi dans la lignée de

cette rénovation urbaine qui a apporté davantage de mixité dans l'offre de logements dans nos quartiers rénovés, l'ambition portée pour ce nouveau quartier est d'attirer une population davantage fiscalisée.

Nous savons faire les efforts et concessions nécessaires pour préserver l'histoire de notre ville, pour preuve les travaux réalisés ces dernières années au sein de l'hôtel de ville. Le parc Fénelon en est aussi un bel exemple avec ses grands végétaux remarquables. Et même pour les constructions nouvelles, Monsieur le Maire s'attache y compris lorsque la maîtrise d'ouvrage ne nous appartient pas à l'utilisation de matériaux nobles ou traditionnels.

Le rôle de l'élu, Monsieur DOMIN, et notamment de ceux qui se trouvent aujourd'hui au sein de l'exécutif municipal est de prendre ses responsabilités. Nous regrettons nous aussi un peu de devoir nous séparer de ce bien, mais pour nous, la sécurité de nos jeunes enfants prime. Même si l'accès au site est vandalisé et le site squatté volontairement, il nous appartient avant tout de prévenir tout danger. Même si ce site a été régulièrement sécurisé par nos services, il fait l'objet de passages réguliers de notre service de Police municipale. Il est totalement illusoire de penser pouvoir le surveiller efficacement du fait de son enclavement. La sécurité impose de se conduire avec responsabilité et sans démagogie.

Enfin, Monsieur DOMIN, plutôt que de porter immédiatement sur la place publique ou par voie de presse, des sujets qui semblent opportunément vous préoccuper, nous vous rappelons que nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questionnements dans la plus stricte objectivité. Je ne peux que me questionner sur une pratique qui vous semble désormais coutumière. Pour preuve, votre propre question écrite date de ce samedi 16h15, alors que vous avez interpelé La Voix du Nord, l'observateur du Valenciennois et France 3 dès fin juillet.

Une dernière information Monsieur DOMIN, là aussi dans un souci de complète transparence. Si les conditions de dialogue avec la société AKERYS étaient particulièrement difficiles en 2010, leur direction régionale a changé dernièrement. Ce qui nous a permis d'engager un dialogue renouvelé et d'aboutir cet été à la signature d'un compromis de vente du terrain pour la réalisation d'une résidence d'une trentaine de logements dont une partie en individuels. Cette promesse a été signée pour un montant de 200.000 € alors que la dernière évaluation du bien réalisée par les domaines était de 125.000 €. Si l'on considère l'intérêt stratégique du terrain conservé c'est donc bien un investissement pérenne et structurant que la commune a réalisé pour son avenir. Et pour ce qui concerne la préservation du patrimoine matériel de notre commune dont vous vous souciez à la lecture de votre dernier paragraphe, je vous invite à observer la partie « historique » de l'espace culturel et artistique Hubert Dubedout, la partie « avant » de l'école maternelle Joliot Curie depuis le square de l'abbé Charrier, ou encore la Poste. Les trois bâtiments portent l'empreinte contemporaine et en ce qui concerne l'architecture de la maison dite « WAIRIN », il faut savoir raison garder. Enfin, vous pourrez également noter que lorsque nous menons une rénovation de nos bâtiments, consigne est donnée aux architectes de conserver l'esprit architectural du bâtiment d'origine, et autant que faire se peut, le valoriser.

Nous comprenons donc votre préoccupation, sauf que nous la confrontons, en qualité d'élus responsables, à un contexte plus large et ambitieux. »

Réponse de Monsieur DOMIN : Effectivement j'ai saisi la presse avant de poser cette question, car à plusieurs reprises j'ai interrogé Monsieur le Maire et n'ai jamais obtenu de réponse. Je me doutais depuis le départ qu'il était envisagé de la démolir. Je note que l'objet est donc de permettre d'accéder à une future nouvelle zone d'habitat, mais là encore a-t-on les moyens de cette ambition ? En référence là encore à la résidence la Couture…

Réponse de Monsieur BEN YAHIA : Il est faux de dire que cette maison était vouée lors de son achat par la commune à la démolition. Une personne intéressée par son acquisition s'était présentée à nous pour la transformer en restaurant et n'avait finalement pas donné suite. Si Monsieur le Maire a proposé aujourd'hui de la démolir c'est parce qu'elle a été fortement endommagée par un incendie volontaire en 2015. D'ailleurs à son acquisition par voie de préemption, et de fait le prix n'avait pu être discuté, puisqu'un prix avait été convenu entre le propriétaire antérieur et un acheteur, l'habitation avait déjà été fait l'objet de

démolitions intérieures en vue d'une redistribution de locaux. Ce qui a sans nul doute facilité la propagation de l'incendie.

Madame COPIN confirme qu'effectivement la maison avait bien été mise en vente auprès de quatre agences et qu'un compromis avait été signé avec un couple qui s'est sont rétractés devant l'ampleur des travaux à y réaliser.

Monsieur DOMIN précise que si l'habitation avait été correctement protégée à son acquisition elle n'aurait sans doute pas été dans un tel état et aurait pu faire l'objet d'un autre usage.

Monsieur BEN YAHIA précise sous le contrôle de Monsieur CAUDRON, Adjoint aux travaux, que les services municipaux ont bien procédé, et ce régulièrement à la sécurisation du site. Mais il faut bien reconnaitre que quand quelqu'un a envie de rentrer dans un bien aussi enclavé, il n'y a pas grand-chose à faire pour l'en empêcher.

Madame VASSEUR souligne effectivement que nous avons eu la chance de ne pas retrouver un enfant lors de l'incendie de 2015.

Monsieur HOFFMANN prend la parole pour préciser également à Monsieur DOMIN que s'il est louable de conserver des bâtiments pour les transformer, cela est souvent très difficile et couteux et malheureusement aussi au final peu fonctionnel. La sécurité est souvent l'élément déterminant en la matière et il rappelle que la Mairie de Denain a par exemple elle aussi été contrainte de démolir le château Lebret à Denain il y a peu.

Monsieur DOMIN répond que cela est bien regrettable et qu'il reconnait que ce n'est pas parce qu'il s'agit d'une mairie socialiste qu'il s'agit pour autant d'une bonne décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 35.

La première adjointe au Maire,

Marie-Suzanne COPIN

La secrétaire de séance

Christine LECOMPTE